

D'IDÉES RH

des entreprises de la filière forêt-bois
en Auvergne-Rhône-Alpes

première édition

CONCOURS



du 16 septembre 2024
au 22 octobre 2024

candidatez sur fibois-aura.org

Règlement

31/07/24

Concours d'Idées RH

1^{ère} édition

Règlement

Objet du concours

Le Concours d'Idées RH est un concours qui a pour objet le développement de la marque employeur des entreprises de la filière forêt et bois au niveau régional.

La Marque Employeur correspond à l'image de l'entreprise au niveau de la gestion des ressources humaines que ça soit en interne (vos collaborateurs) ou en externe (vos candidats potentiels). Véritable stratégie RH de l'entreprise, la Marque Employeur va permettre de communiquer sur les avantages (financiers et non-financiers) de rejoindre votre entreprise.

Organisateur

Ce concours est organisé par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, l'interprofession régional de la filière forêt et bois grâce au programme UpFib porté par l'ESB.

Objectifs du concours

Le Concours d'Idées RH a pour objectif d'**identifier** les bonnes pratiques des entreprises de la filière forêt et bois en termes de gestion des ressources humaines, de **les mettre en avant** auprès des candidats potentiels pour leur montrer l'intérêt d'intégrer la filière et de **les partager** avec les autres entreprises de la filière.

Eligibilité

Le concours est ouvert aux entreprises adhérentes à Fibois AuRA ou aux interprofessions territoriales, quel que soit leur effectif et leur secteur d'activité. L'effectif pris en compte est l'effectif annuel moyen au 31 décembre 2023.

Les bonnes pratiques RH éligibles à ce concours sont celles débutées à partir du 1^{er} janvier 2022 à aujourd'hui. Les actions doivent être terminées au moment de la candidature pour que l'entreprise puisse montrer les impacts positifs.

Vous n'êtes pas encore adhérent et vous souhaitez nous soumettre votre bonne pratique RH, [adhérez dès maintenant](#).

Catégories

Le Concours d'Idées RH comportera plusieurs catégories. Une entreprise pourra candidater à plusieurs catégories en même temps. Un formulaire de réponse par candidature.

Par exemple, si une entreprise souhaite se porter candidate pour la catégorie "Recrutement / Intégration" et "Formation", elle devra compléter deux formulaires.

Catégorie : Recrutement / Intégration / Promotion des métiers

Exemple d'idée RH : accueil d'une personne en période d'immersion d'une durée de 5 jours accompagnée par son conseiller France Travail, suivi d'une embauche en CDI.

Catégorie : Formation / Développement des compétences

Exemple d'idée RH : construction d'une action de formation en situation de travail (afest) pour monter en compétences avec mon Opco

Catégorie : Qualité de Vie et Conditions de Travail / Santé et Sécurité au Travail

Exemple d'idée RH : nouvelle organisation des horaires de travail pour faciliter l'équilibre vie privée / vie professionnelle

Catégorie : Mixité / Diversité / Inclusion

Exemple d'idée RH : adaptation du poste du travail d'un salarié en situation de handicap avec son conseiller Cap'emploi ou l'Agefiph

Catégorie : Toutes thématiques RH pour les entreprises de moins de 11 salariés

Le jury pourra être amené à repositionner la proposition de l'entreprise dans une autre catégorie s'il considère que cela est justifié.

Modalités de candidature

Pour candidater, l'entreprise devra [compléter le formulaire en ligne](#).

Il est rappelé que l'entreprise devra compléter un formulaire pour chaque candidature et pourra candidater dans plusieurs catégories.

Calendrier

16 septembre 2024	Lancement du Concours d'Idées RH
22 octobre 2024 12h00	Clôture de l'appel à candidatures
Début novembre 2024	Sélection du jury
Début novembre 2024	Information des entreprises lauréates
26 novembre 2024	Manifestation régionale sur la thématique RH avec intervention des lauréats
Premier semestre 2025	Mise en avant des entreprises lauréates sur différents supports de communication Fibois (réseaux sociaux, Mention Bois, focus emploi, relations presse...)

Jury

Le jury de ce concours sera composé de plusieurs professionnels.

Critères de sélection

Pour sélectionner les lauréats, le jury se basera sur les critères suivants :

- La pertinence de l'action par rapport à l'objet du présent concours et la catégorie dans laquelle l'entreprise a candidaté ;
- L'impact quantifiable sur la gestion des ressources humaines de l'entreprise ;
- La possibilité de partager l'action auprès d'autres entreprises de la filière ;
- La clarté de la présentation

Afin d'avoir une analyse la plus pertinente possible, le jury pourra être amené à prendre contact avec les entreprises candidates pour expliciter leur réponse au formulaire de candidature.

Lauréat

1 entreprise par catégorie sera désignée lauréate par le jury. Il y aura donc 5 entreprises lauréates au maximum. Il est aussi possible qu'aucun lauréat ne soit désigné par le jury.

Les lauréats du concours bénéficieront d'une mise en avant de leurs actions :

- **Interview dans le magazine Mention Bois** à destination des entreprises de la filière
- **Interview dans le magazine Focus Emploi** à destination des prescripteurs emploi
- **Prise de parole lors de la manifestation régionale** organisée le 26 novembre 2024
- Création d'un **reportage vidéo** de l'entreprise et de son action par une agence de communication prise en charge par Fibois AuRA
- Partage de cette vidéo sur les réseaux sociaux Fibois AuRA

Manifestation régionale

Le mardi 26 novembre 2024, Fibois AuRA organisera une matinée d'échanges autour de la thématique RH. Pendant cette matinée, les lauréats seront invités à témoigner de leurs actions auprès du public.

RGPD & confidentialité

Conformément aux bonnes pratiques, et afin de respecter la législation, les données transmises par l'entreprise à Fibois AuRA seront utilisées exclusivement dans le cadre de ce présent concours d'idée RH. À tout moment, l'entreprise pourra demander la consultation de ses données et la suppression de celles-ci en contactant l'organisateur par mail c.berthet@fibois-aura.org ou contact@fibois-aura.org. Les données seront conservées par Fibois AURA pour un délai de trois ans à partir de la collecte de celles-ci et seront supprimées par Fibois AuRA à l'expiration de ce délai.

Le jury sera également sensibilisé par Fibois AuRA au respect de la confidentialité des données transmises par les entreprises tout au long de ce concours et même après leur participation. En cas de non-respect du principe de confidentialité d'un membre du jury, celui-ci (ou celle-ci) sera exclu(e) de son rôle.

Contact organisation

Corentin Berthet, chargé de mission emploi-formation / c.berthet@fibois-aura.org / 06 74 55 44 13

organisé par



avec le soutien de



avec la participation de



opération soutenue par l'État dans le cadre de l'AMI «Compétences et Métiers d'Avenir» du Programme France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts

